



Garanties contre les pannes

Pour protéger  
votre investissement



Tarifs  
Bénéficiaire



## LA GARANTIE PANNE MECANIQUE

### Pourquoi souscrire à une garantie panne mécanique ?

Une garantie mécanique vous permet de vous protéger contre les risques de panne qui peuvent survenir soudainement durant la durée de vie d'une voiture.



## SOUSCRIPTION

**Quel âge et kilométrage ?** Il n'y a pas de limite d'âge ni de kilométrage à la souscription.

**Délais de carence ?** Il n'y a pas de délais de carence car c'est vous qui déclarez la date de début de contrat lors de la souscription.

**Quelle couverture ?** Elle est de 7 des principaux points moteurs du véhicule (voir le détail)

**Quelle obligation technique ?** Une révision et préparation avant vente. Les entretiens doivent être faits suivant les préconisations constructeurs chez un professionnel.



## EN CAS DE PANNE

**En cas de panne ?** Vous allez dans le garage de votre choix, et nous déclarer la panne en ligne (il n'y a pas de garage agréés).

**La franchise/vétusté ?** Nos contrats sont sans vétusté et franchise de 100€.

**Panne à l'étranger ?** Votre véhicule est couvert dans le monde entier en cas de panne. Il se peut que vous deviez avancer les réparations à l'étranger.

**Le remboursement ?** Il est pièce et main d'œuvre. Pièce et main d'œuvre suivant barème constructeur, en privilégiant les pièces d'occasions garantie 1 an après la pose.

**Limite de remboursement ?** Il n'y a pas de limite de panne prise en charge durant le contrat et le remboursement ne peut pas excéder le plafond. Tout dépassement du plafond reste à votre charge mais nous conseillons de bien choisir le garage afin de limiter les abus et dépassements.



## LE CONTRAT

**Durée du contrat ?** Nos contrats ont une durée au choix de 3, 6, 12 ou mensualisé reconductible. Nous avons également des contrats mensualisés d'un an renouvelable par tacite reconduction.

**En cas de vente ?** Votre contrat est cessible. Il continue avec le nouveau propriétaire mais vous devez nous transmettre ses coordonnées.

**Assistance dépannage ?** Non couvert car en général dans le contrat RC Circulation.





Garanties contre les pannes

Pour protéger  
votre investissement



Tarifs  
Bénéficiaire



## Véhicule THERMIQUE HYBRIDE BIO-ETHANOL

| DUREE                                                                      | COUVERTURE                                                                        | CONDITIONS                                                                                                                                                    | COTISATION                                                                          |                            |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                                                                            |  |                                                                              |  |                            |
| 3 mois<br>ou 5.000km                                                       | 12 POINTS<br>essentiels du<br>moteur                                              | Moins de<br>20 ans<br>et<br>200 000 km                                                                                                                        | 80 € <sub>ttc</sub>                                                                 | 115 € <sub>ttc</sub>       |
| 6 mois<br>ou 10.000km                                                      |                                                                                   |                                                                                                                                                               | 165 € <sub>ttc</sub>                                                                | 235 € <sub>ttc</sub>       |
| 12 mois<br>ou 20.000km                                                     |                                                                                   |                                                                                                                                                               | 289 € <sub>ttc</sub>                                                                | 349 € <sub>ttc</sub>       |
| MENSUALISE<br>de 12 mois renouvelable<br>par tacite reconduction           |                                                                                   |                                                                                                                                                               | 24 € <sub>ttc</sub> / mois                                                          | 29 € <sub>ttc</sub> / mois |
| Plafond par remboursement                                                  |                                                                                   |                                                                                                                                                               | 1500 €                                                                              | 3000 €                     |
| INDEMNISATION                                                              |                                                                                   | Garanties pièce et main-d'œuvre sans vétusté, avec franchise de 100€.                                                                                         |                                                                                     |                            |
| CONTRAT MENSUALISE                                                         |                                                                                   | Contrat renouvelé annuellement par tacite reconduction jusqu'à 5 ans.                                                                                         |                                                                                     |                            |
| VEHICULE                                                                   |                                                                                   | THERMIQUE ou HYBRIDE ou BIO-ETHANOLE de type : Berline / 4x4 / VU, coupé, cabriolet, break/monospace de moins de 3,5T et de valeur neuve inférieure à 60.000€ |                                                                                     |                            |
| CONDITION                                                                  |                                                                                   | UNIQUEMENT lors d'achat / vente de véhicule de moins de 7 jours.                                                                                              |                                                                                     |                            |
| Validité des tarifs : 31/12/2025 – taxe d'assurance 18% et Tva 20% incluse |                                                                                   |                                                                                                                                                               |                                                                                     |                            |

## COUVERTURE 12 POINTS



Moteur

Boîte de vitesse

Système de refroidissement

Freinage

Direction

Transmission



Pompe Injection et injecteurs

Turbo

Boîtiers électroniques

Démarrreur

Alternateur

Capteurs moteur

A l'exception de : l'usure normale, l'entretien, les réglages, les contrôles et essais, les ingrédients, les petites fournitures, les durites et flexibles, les faisceaux électriques, les courroies, câbles et les joints



Garanties contre les pannes

Pour protéger  
votre investissement



Tarifs  
Bénéficiaire



THERMIQUE



ou HYBRIDE



ou BIO-ETHANOLE



## Points de Couverture

- 1 Moteur** : Vilebrequin, bielles, pistons, cylindres ou chemise, distribution (si elle est la cause de l'avarie), pompe à huile, culasses et joints de culasse, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc moteur et résultant directement de l'avarie.
- 2 Boîte de vitesse (le bloc)** : (manuelle et automatique) éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, circlips, fourchettes de commande) ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.
- 3 Circuit de refroidissement** : pompe à eau, radiateurs, motoventilateurs, calorstat.
- 4 Freins** : maître-cylindre, servofreins, pompe à vide, système antiblocage des roues
- 5 Direction** : crémaillère mécanique ou assistée, pompe haute pression.
- 6 Arbres de Transmissions** : (si soufflet non percé).
- 7 Pompe Injection et injecteurs**
- 8 Turbocompresseur**
- 9 Boitiers électronique** de gestion moteur et boîte de vitesse
- 10 Alternateur**
- 11 Démarreur**
- 12 Capteur** de gestion moteur et boîte de vitesse

A l'exception de : l'usure normale, l'entretien, les réglages, les contrôles et essais, les ingrédients, les petites fournitures, les durites et flexibles, les faisceaux électriques, les courroies, câbles et les joints.



## Garanties contre les pannes

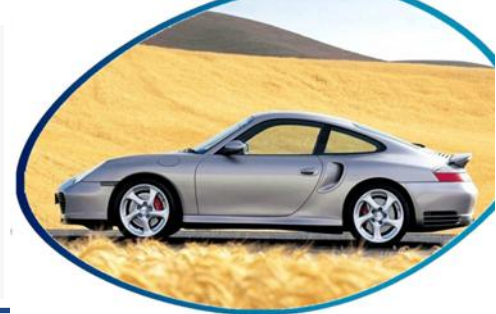
### Véhicule HAUT DE GAMME

THERMIQUE ou HYBRIDE ou BIO-ETHANOLE  
de moins de 3,5T et de valeur neuve supérieur à 60.000€

Pour protéger votre investissement



Tarifs  
Bénéficiaire



## Véhicule HAUT DE GAMME

| DUREE                                                                      | COUVERTURE                                                                        | CONDITIONS                                                                                                                    | COTISATION                                                                         |                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            |  |                                              |  |  |
| 3 mois<br>ou 5.000km                                                       | 12 POINTS<br>essentiels du<br>moteur                                              | Moins de<br>20 ans<br>et<br>200 000 km                                                                                        | 115 € <sub>ttc</sub>                                                               | 165 € <sub>ttc</sub>                                                                |
| 6 mois<br>ou 10.000km                                                      |                                                                                   |                                                                                                                               | 165 € <sub>ttc</sub>                                                               | 235 € <sub>ttc</sub>                                                                |
| 12 mois<br>ou 20.000km                                                     |                                                                                   |                                                                                                                               | 405 € <sub>ttc</sub>                                                               | 490 € <sub>ttc</sub>                                                                |
| 24 mois<br>ou 40 000km                                                     |                                                                                   |                                                                                                                               | 750 € <sub>ttc</sub>                                                               | 980 € <sub>ttc</sub>                                                                |
| MENSUALISE<br>de 12 mois renouvelable<br>par tacite reconduction           |                                                                                   |                                                                                                                               | 34 € <sub>ttc</sub> / mois                                                         | 41 € <sub>ttc</sub> / mois                                                          |
| Plafond par remboursement                                                  |                                                                                   |                                                                                                                               | 1500 €                                                                             | 3000 €                                                                              |
| INDEMNISATION                                                              |                                                                                   | Garanties pièce et main-d'œuvre sans vétusté, avec franchise de 100€.                                                         |                                                                                    |                                                                                     |
| CONTRAT MENSUALISE                                                         |                                                                                   | Contrat renouvelé annuellement par tacite reconduction jusqu'à 5 ans.                                                         |                                                                                    |                                                                                     |
| VEHICULE                                                                   |                                                                                   | THERMIQUE ou HYBRIDE ou BIO-ETHANOLE de type : Véhicule HAUT DE GAMME de moins de 3,5T et de valeur neuve supérieur à 60.000€ |                                                                                    |                                                                                     |
| CONDITION                                                                  |                                                                                   | UNIQUEMENT lors d'achat / vente de véhicule de moins de 7 jours.                                                              |                                                                                    |                                                                                     |
| Validité des tarifs : 31/12/2025 – taxe d'assurance 18% et Tva 20% incluse |                                                                                   |                                                                                                                               |                                                                                    |                                                                                     |

### COUVERTURE 12 POINTS



Moteur



Boîte de vitesse



Système de refroidissement



Freinage



Direction



Transmission



Pompe Injection et injecteurs



Turbo



Boitiers électroniques



Démarrreur



Alternateur



Capteurs moteur

A l'exception de : l'usure normale, l'entretien, les réglages, les contrôles et essais, les ingrédients, les petites fournitures,



## Garanties contre les pannes

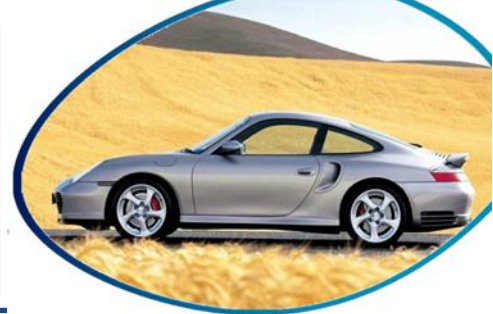
### Véhicule HAUT DE GAMME

THERMIQUE ou HYBRIDE ou BIO-ETHANOLE  
de moins de 3,5T et de valeur neuve supérieur à 60.000€

Pour protéger votre investissement



## Tarifs Bénéficiaire



# Points de couverture

- 1 Moteur** : Vilebrequin, bielles, pistons, cylindres ou chemise, distribution (si elle est la cause de l'avarie), pompe à huile, culasses et joints de culasse, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc moteur et résultant directement de l'avarie.
- 2 Boîte de vitesse (le bloc)** : (manuelle et automatique) éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, circlips, fourchettes de commande) ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.
- 3 Circuit de refroidissement** : pompe à eau, radiateurs, motoventilateurs, calorstat.
- 4 Freins** : maître-cylindre, servofreins, pompe à vide, système antiblocage des roues
- 5 Direction** : crémaillère mécanique ou assistée, pompe haute pression.
- 6 Arbres de Transmissions** : (si soufflet non percé).
- 7 Pompe Injection et injecteurs**
- 8 Turbocompresseur**
- 9 Boîtiers électronique** de gestion moteur et boîte de vitesse
- 10 Alternateur**
- 11 Démarreur**
- 12 Capteur** de gestion moteur et boîte de vitesse

A l'exception de : l'usure normale, l'entretien, les réglages, les contrôles et essais, les ingrédients, les petites fournitures, les durites et flexibles, les faisceaux électriques, les courroies, câbles et les joints.



Garanties contre les pannes

Pour protéger  
votre investissement



Tarifs  
Bénéficiaire



## Véhicule ELECTRIQUE

| DUREE                                                                   | COUVERTURE      | CONDITIONS                                                                   | COTISATION                       |                                  |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
|                                                                         |                 |                                                                              |                                  |                                  |
| <b>3 mois</b><br>ou 3.000km                                             | <b>7 Points</b> | <b>Moins de<br/>10 ans<br/>et<br/>150 000 km</b>                             | <b>80 €<sub>ttc</sub></b>        | <b>115 €<sub>ttc</sub></b>       |
| <b>6 mois</b><br>ou 6.000km                                             |                 |                                                                              | <b>145 €<sub>ttc</sub></b>       | <b>215 €<sub>ttc</sub></b>       |
| <b>12 mois</b><br>ou 12.000km                                           |                 |                                                                              | <b>264 €<sub>ttc</sub></b>       | <b>324 €<sub>ttc</sub></b>       |
| <b>MENSUALISE</b><br>de 12 mois renouvelable<br>par tacite reconduction |                 |                                                                              | <b>22 €<sub>ttc</sub> / mois</b> | <b>27 €<sub>ttc</sub> / mois</b> |
| <b>Plafond par remboursement</b>                                        |                 |                                                                              | <b>1500 €</b>                    | <b>3000 €</b>                    |
| <b>OPTION</b>                                                           |                 | <b>Option batterie + 70€</b>                                                 |                                  |                                  |
| <b>INDEMNISATION</b>                                                    |                 | <b>Garanties pièce et main-d'œuvre sans vétusté, avec franchise de 100€.</b> |                                  |                                  |
| <b>CONTRAT MENSUALISE</b>                                               |                 | <b>Contrat renouvelé annuellement par tacite reconduction jusqu'à 5 ans.</b> |                                  |                                  |
| <b>CONDITION</b>                                                        |                 | <b>UNIQUEMENT lors d'achat / vente de véhicule de moins de 7 jours.</b>      |                                  |                                  |
| Validité des tarifs : 31/12/2025 – taux Taxe d'assurance 0%, TVA 20%.   |                 |                                                                              |                                  |                                  |

## COUVERTURE 7 POINTS



Moteur / Réducteur



Direction



Calculateurs



Climatisation



Alimentation



Accessoires électriques et  
électroniques



Freins



Option batterie + 70€

A l'exception de : l'usure normale, l'entretien, les réglages, les contrôles et essais, les ingrédients, les petites fournitures, les durites et flexibles, les faisceaux électriques, les courroies, câbles et les joints



Garanties contre les pannes

Pour protéger  
votre investissement



Tarifs  
Bénéficiaire



Electrique



## Points de couverture

- 1 Moteur/réducteur** moteur électrique et réducteur mécanique.
- 2 Calculateurs** de gestion des batteries, du commutateur, du moteur et capteur s'y rapportant.
- 3 Alimentation** module régulateur/onduleur de charge des batteries et câble d'alimentation (sauf en cas de mauvaise manipulation, utilisation non conforme ou détérioration causé par un évènement extérieur).
- 4 Freins** maître-cylindre, servofreins, pompe à vide.
- 5 Direction** Crémaillère mécanique ou assistée, pompe haute pression.
- 6 Climatisation** Compresseurs, radiateur (sous réserve de diagnostic), à l'exclusion : recharge gaz.
- 7 Accessoires électriques et électroniques** Fermeture centralisée, anti-démarrage, moteur d'essuie-glaces de chauffage de lève-vitres et de toit ouvrant, capteurs Airbag.

A l'exception de : l'usure normale, l'entretien, les réglages, les contrôles et essais, les ingrédients, les petites fournitures, les durites et flexibles, les faisceaux électriques, les courroies, câbles et les joints

### OPTION couverture des batteries

Prise en charge des réparations ou changement des modules batteries d'alimentation principale moteur aux conditions suivantes : les batteries doivent avoir moins de 10 ans ou 150.000km. Le respect des préconisations constructeur ; Une perte de plus de 40% de puissance ou d'autonomie.



## Garanties contre les pannes

### Véhicule HAUT DE GAMME

THERMIQUE ou HYBRIDE ou BIO-ETHANOLE  
de moins de 3,5T et de valeur neuve supérieur à 60.000€

Pour protéger votre investissement



## Tarifs Bénéficiaire



## Conditions particulières

## TRES IMPORTANT !

### OPERATIONS D'ENTRETIEN

- Si l'Assuré n'est pas en possession du carnet d'entretien ou de justificatifs d'entretiens, ce dernier disposera d'un délai maximum de 5 jours et 1 500 kilomètres à compter de la date de souscription ou de début de garantie du présent contrat pour effectuer un entretien chez un professionnel de la réparation automobile.
- Les opérations d'entretiens du véhicule doivent être effectuées par un professionnel selon les prescriptions constructeurs.
- Tout mauvais entretien du véhicule entraînera une non indemnisation.

### LES AVARIES

- Aucune réparation ou démontage ne doit être fait sans l'accord de Eurola.
- Les avaries résultant de pièces ou ensemble défectueux existants à la constitution du contrat, ne sont pas garanties sauf après remise en état des dites pièces.
- Vous avez une période d'un mois après déclaration de l'avarie pour faire les réparations suivant notre accord.
- Lors d'une déclaration, toutes les avaries existantes feront l'objet d'une seule prise en charge plafonnée (voir contrat).
- La non remise en état du véhicule ne donne pas droit à indemnisation.

### OU S'EXERCE VOTRE GARANTIE ? En CE et à l'étranger.

### LA COTISATION

Le non-paiement de la cotisation par le centre vendeur ou le bénéficiaire, annule tout droit à indemnisation. Pour un contrat mensualisé, tout dépassement de la limite kilométrique annuelle donne lieu à une majoration et doit être déclarée dans les 30 jours.

Le montant de la prime est mis à jour chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la réparation.

### PLAFOND DE REMBOURSEMENT

Le montant de garantie est limité à hauteur du plafond par remise en état du véhicule.

Le montant garanti, fixé dans le catalogue de ventes, englobe le coût de la remise en état, ou à défaut le remplacement des pièces détériorées par des pièces d'occasion, voire neuves, augmentées du coût de main d'œuvre selon le temps barémé par le constructeur ainsi que le taux horaire du réparateur.

### EXCLUSIONS à titre indicatif (voir détail article 4 conditions générales)

- Négligence, défaut d'entretien, défaut de réglage, faute intentionnelle, malveillance.
- Intervention sans notre accord.
- Aggravation du sinistre.
- Les retours et défauts constructeur.
- Vice caché et panne existant à la vente.
- Utilisation non conforme ou sévère du véhicule.
- Utilisation mauvais carburant et ingrédients.



## Garanties contre les pannes

### Véhicule HAUT DE GAMME

THERMIQUE ou HYBRIDE ou BIO-ETHANOLE  
de moins de 3,5T et de valeur neuve supérieur à 60.000€

**Pour protéger votre investissement**



## Tarifs Bénéficiaire



- Usure normal (sauf si option).  
réparation.

- Mauvais entretien.

- Erreur de diagnostic ou mauvaise

- Défaut de compteur kilométrique.

## FIN DU CONTRAT

Votre contrat s'arrête à la fin de la durée du contrat ou après dépassement de la limite kilométrique ; premier des deux termes atteint. Pour un contrat mensualisé, la durée est de 12 mois minimum renouvelable par tacite reconduction. Les mensualités versées ne sont ni exigibles ni remboursables même si le véhicule est déclaré épave.

Les interventions au titre de la garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci.

Sont résiliables, uniquement les contrats d'une durée supérieure ou égale à 1 an, moyennant une lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 2 mois avant la date anniversaire, selon l'article L 113-12 du Code des Assurances.

Le contrat prend effet à la date de la souscription ou de début de garantie spécifiée (sauf pour les cas de prolongation de la garantie constructeur : la garantie prend effet le jour de la cessation de celle-ci) sous réserve que le bulletin d'adhésion signé ait été adressé à Eurola (ou au Courtier Gestionnaire) dans un délai de cinq (5) jours et sous réserve du paiement de la prime d'assurance correspondante.

Le présent contrat d'assurance, régi par le Code des Assurances, comprend les Conditions Générales, les Conditions

Particulières et Conventions spéciales ainsi que le Résumé de garanties.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

## COORDONNEES

Le contrat est régi par le code des Assurances françaises dont les conditions générales, particulières et spéciales portent le n° de contrat : voir première page.

Le Courtier : EUROLA, au capital de 3 000 euros, dont l'adresse commerciale est situé 15 chemin de la Crabe 31300 Toulouse, immatriculé au R.C.S Montauban 824761639, n° ORIAS 17002027, soumis à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

Assureur : Highdome PCC Limited, en ce qui concerne la Cellule EUROLA, Alfred Craig Street, Ta 'Xbiex XBX 1111 Malta, autorisée en vertu de l'Insurance Business Act (chapitre 403 des lois de Malte) en tant que société de cellules protégées écrivant des affaires d'assurance, et agréée et réglementé par la Malta Financial Services Authority (MFSA) Triq l-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malta. L'assureur est également autorisé à opérer en France enregistré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 225754

## CONDITIONS GENERALES

**Retrouvez les conditions générales sur [eurola.fr](http://eurola.fr)**